

1875 - Procès-verbal à l'auberge de Daunis

L'an 1875 et le 26 septembre à l'heure de dix du soir par devant nous Rouquette Eugène maire de la commune de Rousses est comparu en notre demeure le sieur Daunis Pierre Léon aubergiste au dit lieu de Rousses lequel nous a requis afin de nous rendre en son domicile à l'effet de dresser procès-verbal sur deux de ses voisins qui se sont introduits dans son hôtel outre sa volonté lorsque lui et sa femme se trouvait au lit et qu'il ne restait pour toute garde en sa dite maison que son frère Auguste et un cousin, le nommé Daunis Laurent, lesquels susdits étaient assis tranquillement à la table de la cuisine en buvant une bouteille de vin et dont la porte était fermée seulement au loquet et n'y ayant plus autre personne dans les autres appartements.

Le premier de ces voisins, le nommé Agulhon Paul scieur de long du dit village de Rousses entra le premier demandant une bouteille de vin. Auguste Daunis frère du dit Pierre Léon Daunis leur aurait répondu : " Messieurs je ne donne pas du vin vu l'heure avancée qu'il est et même comme vous le savez ce n'est pas moi qui suis le maître. Mon frère est au lit et nous y allons aussi sur ces entrefaites ".

Le second voisin qui est le nommé Pic Maurice du même lieu aussi du dit Rousses aurait répondu : " je t'en ferai bien donner moi ". Alors le frère Daunis lui aurait répondu : " Mais tu ne me forceras pas sans doute ". Le sieur Daunis aurait dit : " Mais nous te ferons bien sortir ", prit une chaise et voulut s'en servir pour le faire sortir. Au même instant le sieur Pic aurait sauté au cou du frère Daunis et des deux mains aurait cherché à l'étrangler sur ces entrefaites Daunis Pierre Léon et sa femme entendant du bruit dans la cuisine se hâtèrent de descendre et virent leur frère et beau-frère aux prises avec le sus dit Pic et Daunis Laurent cherchant à les séparer mais enfin à force de lutter Daunis accompagné de sa femme finirent par dégager leur frère le .. Auguste Daunis, mais dès que le sieur Pic se vit forcé de lâcher sa proie il s'arma d'une bouteille et la lança sur la tête du sieur Daunis Laurent qui lui fit une ecchymose considérable et lui lança un coup de pied aux reins presque en même temps : les éclates de la bouteille ou d'un verre qui se trouvait sur la table jaillirent sur Daunis Léon et lui firent aussi une ecchymose au bras gauche.

Non content de cela comme le frère Auguste Daunis était sorti pour aller chercher les autorités locales le sieur Pic le voyant dehors lui aurait dit " te voilà toi encore faut que je t'étouffe " et du même coup le prit à bras de corps et le renversa sur un rocher

Dressé présent procès-verbal le jour et mois que dessus. Transmis à Mr le procureur de la République pour que justice soit rendu à qui de droit.

Le maire.

Pour éviter la comparution en justice du présent l'inculpé Pic se charge de donner aux pauvres de la commune la somme de 10 francs.